



FORMATION ETAIE TOULOUSE

LIVRET D'ACCUEIL

ENCADRANT TECHNIQUE D'ACTIVITES D'INSERTION
PAR L'ECONOMIQUE



PLATEFORME DE PROFESSIONNALISATION IAE OCCITANIE
FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE OCCITANIE



CETTE ACTION DE FORMATION EST SOUTENUE PAR :

La DREETS Occitanie



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

Le Conseil Régional Occitanie



Et les différents OPCOs des SIAE

ET REALISEE PAR UN GROUPEMENT D'ORGANISMES DE FORMATION :



1. INFORMATIONS GENERALES D'ENTREE EN FORMATION : LE LIVRET D'ACCUEIL DE LA PLATEFORME DE PROFESSIONNALISATION IAE ET DE LA F.A.S OCCITANIE

Ce livret va vous donner les points essentiels pour le suivi d'une formation dispensée par la plateforme de professionnalisation IAE Occitanie et la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie à la suite de votre inscription.

2. HISTORIQUE DU TITRE ETAIE

○ *La professionnalisation des encadrants : un enjeu fort pour l'IAE*

La compétence des professionnels qui interviennent auprès des publics en difficulté est un facteur clé pour la réussite des projets du secteur de l'insertion par l'activité économique.

La question de la professionnalisation des encadrant.e.s techniques est primordiale pour la structuration et le développement de ce secteur.

○ *Historique national*

Dans les années 1990, la crise économique se durcit et l'exclusion s'intensifie, on assiste à l'essor des politiques contre les exclusions, mise en place du RMI et des contrats aidés au plus de 26 ans.

Les compagnons bâtisseurs utilisent les contrats aidés au niveau national et repèrent l'émergence d'un nouveau corps de métier : les chefs d'équipe du bâtiment qui encadrent les personnes sous contrats aidés.

Une étude est alors commandée à l'EFAS de Lille pour faire évoluer, ajuster le métier dans sa dimension pédagogique. De cette étude naît la première formation en 1991 intitulée « Technicien social du bâtiment ».

Parallèlement la FNARS Centre conduit une expérimentation auprès des adhérents sur le métier d'animateur technique en utilisant le travail comme vecteur de l'insertion socio professionnelle.

A partir de 1993, les deux expérimentations sont mutualisées ce qui donne naissance aux premières formations ATIE (Animateur Technique d'Insertion par l'Economique).

Cette même année, les structures de l'IAE de la région Centre dans le cadre d'un groupement inter réseau rassemblant : la FNARS, le COORACE, l'UREI et le CNLRQ, ont ressenti la nécessité de mettre en place une nouvelle formation afin de répondre aux besoins des professionnels des SIAE.

Ce projet a donc été mis à l'étude en 1993, et a pu aboutir en 1996 avec le soutien financier du Conseil Régional Centre en partenariat avec l'Etat (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) au métier d'« Encadrant.e Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique ».

Suite à ce travail mené en région Centre, mais également en région Nord Pas de Calais dans les années qui ont suivi, travail piloté par les différents réseaux régionaux de l'IAE, deux organismes de formation :

La FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale) ; l'ISL (Institut Social de Lille), ont obtenu l'homologation du titre d'« Encadrant.e Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique » (titre homologué de niveau IV) par arrêté : en mars 2002, réactualisé en 2007, 2012 et 2017 et 2022.

Aujourd'hui la Fédération des acteurs de la solidarité (Ex-FNARS) est l'organisme certificateur du titre ETAIE. Depuis cette date, plus de 1000 encadrant.e.s techniques ont obtenu un diplôme de niveau IV.

Depuis 2018, nous avons 9 régions qui ont mis en place la formation ETAIE : Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes, Centre val de Loire, Haut de France, Ile de France, Bourgogne-Franche Comté, Normandie, Occitanie, Pays de la Loire.

- *La coopération des inter-réseaux*

La mise en place de cette formation s'inscrit nécessairement dans une **coordination des réseaux de l'IAE** qui se sont saisis de l'opportunité de pouvoir offrir une reconnaissance professionnelle à leurs salariés. Elle s'effectue au niveau régional et associe les différents partenaires concernés par la professionnalisation du secteur.

Quatre réseaux de l'IAE (la FAS, le COORACE, Chantier Ecole et le CNLRQ) se sont engagés dans une démarche de collaboration nationale pour favoriser et coordonner le développement de cette formation professionnelle au métier d'encadrant.e technique.

En fonction des régions, d'autres réseaux de l'IAE sont associés à cette action en fonction de leurs spécificités régionales et départementales.

o *La mise en place du titre ETAIE en Occitanie*

En 2002, les réseaux de Midi-Pyrénées : COORACE, FNARS, CNLRQ et Chantier Ecole ont commencé à réfléchir à l'opportunité de monter cette action de formation en Midi-Pyrénées.

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le FSE (Fonds Social Européen) ont accepté de travailler activement sur ce projet. Leur engagement reconnu dans la professionnalisation des acteurs de l'insertion par l'activité économique s'est à nouveau trouvé confirmé et a permis au projet de voir le jour en décembre 2004.

Différents OPCA (Organismes Publics Collecteurs Agréés) ont également été associés à la mise en place de la formation (Uniformation, Habitat Formation, Agefos PME, FAFSEA...) et ont étroitement collaboré avec les membres de l'Inter Réseaux afin de minimiser les coûts liés à cette formation pour les différentes structures.

En 2006, une nouvelle session de formation a pu être organisée avec le soutien financier de l'Etat (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et du Conseil Régional Midi-Pyrénées. La formation ETAIE a débuté à Montpellier en 2018.

o *Naissance de la plateforme de professionnalisation IAE en 2007*

La loi de programmation pour la Cohésion Sociale promulguée le 18 janvier 2005, en renforçant leurs moyens d'action, reconnaît les SIAE (structures de l'insertion par l'activité économique) comme un acteur à part entière du développement économique et des territoires de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Cette reconnaissance implique la qualification de leurs salariés permanents afin d'avoir la capacité de s'adapter aux problématiques complexes des personnes qu'elles emploient, et de remplir pleinement leur mission d'insertion.

Face à ces enjeux prégnants de professionnalisation, l'ensemble des réseaux de l'IAE présents en Midi- Pyrénées (Fnars, CNLRQ, Chantier Ecole, Coorace, UREI et Réseau Cocagne) ont souhaité proposer une action globale, cohérente et adaptée aux besoins des professionnels permanents de ce secteur et aux attentes des différentes institutions qui la soutiennent (Direccte et Conseil Régional Midi-Pyrénées notamment).

Création de la Plateforme régionale de professionnalisation de l'IAE en 2007. Cette plateforme s'inscrit dans un accord triennal et permet ainsi d'optimiser des moyens financiers alloués par les financeurs publics et privés (Direccte, Conseil Régional, OPCA...).

Le pilotage de la plateforme est assuré par les réseaux de l'IAE et l'ensemble des financeurs des actions de professionnalisation.

L'année 2016 a vu la constitution de IRIO (Inter Réseaux IAE Occitanie) qui remplace l'inter-réseaux CIRISE. IRIO s'inscrit dans un nouveau contexte territorial, la création de la grande région Occitanie, il représente la volonté des têtes de réseaux régionales de l'IAE de se donner les moyens d'influer sur l'insertion, la solidarité, l'emploi et la formation.

L'année 2016 a suivi les deux objectifs prioritaires d'actions concernant la professionnalisation des salariés permanents et des salariés en parcours d'autre part.

L'année 2017 a permis de consolider les actions sur l'ancienne région et a proposé un développement des différentes formations de la Plateforme sur la grande région Occitanie

L'année 2018 a permis le démarrage de deux nouvelles sessions ETAIE, l'une à Toulouse et l'autre à Montpellier.

Pour l'année 2019, le bilan des formations ETAIE a été positif, le travail de prospection sur l'Est de la région a permis de renforcer le développement de ETAIE à Montpellier. Depuis, nous proposons sur la région Occitanie deux sessions de formation une à Montpellier et une à Toulouse.

L'Inter-Réseaux IRIO sollicite sur la région Occitanie un groupement OF, constitué à ce jour de 4 organismes de formation : l'AFPA, la Fédération des acteurs de la solidarité, l'Institut Saint-Simon/ARSEAA Toulouse et l'IRTS Montpellier. Ce groupement d'OF réalise les actions de formation au profit des salariés permanents et en parcours des SIAE.

Le groupement a pour mandataire la Fédération des acteurs de la solidarité qui organise son fonctionnement et l'animation des différentes actions (formation ETAIE, formations courtes, RSFP, Journée régionale ET...).

La coordination administrative, financière et technique des actions de la Plateforme est également confiée à la FAS Occitanie.

3. L'ARRETE DU JOURNAL OFFICIAL PORTANT ENREGISTREMENT DU TITRE ETAIE AU RNCP

Arrêté du 7 juillet 2017 portant enregistrement au Répertoire national d... <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=108BFB40...>



JORF n°0167 du 19 juillet 2017
texte n° 16

Arrêté du 7 juillet 2017 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles

NOR: MTRD1718145A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/7/7/MTRD1718145A/jo/texte>

La ministre du travail,
Vu le code de l'éducation ;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6111-1 et L. 6421-1 ;
Vu le décret n° 2005-545 du 26 mai 2005 plaçant la Commission nationale de la certification professionnelle auprès du ministre chargé de la formation professionnelle ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 19 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 26 novembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 23 février 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'avis de la Commission nationale de la certification professionnelle en date du 19 mai 2017,
Arrête :

Article 1

Les certifications ci-dessous énumérées sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation, du niveau et de la durée.

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME délivrant la certification professionnelle
--------	------------------------------	----------	-------	--

IV	Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique	332t	5 ans	Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)
----	--	------	-------	---

Article 9

La ministre du travail est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 7 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de formation et du contrôle de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle,

C. Puydebois

4. BILAN DU DISPOSITIF ETAIE EN OCCITANIE AU 3 JUILLET 2024

Le titre ETAIE est présent en Occitanie depuis 2003 à travers une offre de formation qualifiante et une offre de VAE.

Au 3 juillet 2024, nous enregistrons 166 titulaires du titre, et 60 bénéficiaires d'une validation partielle :

- 2004 : 9 diplômés + 2 partiels
- 2006 : 12 diplômés + 1 partiels
- 2008 : 13 diplômés + 2 partiels
- 2009 : 10 diplômés + 3 partiels
- 2010 : 3 diplômés (dont 2 VAE)
- 2011 : 10 diplômés + 3 partiels
- 2012 : 13 diplômés + 3 partiels (dont 4 VAE)
- 2014 : 5 diplômés + 1 partiel
- 2015 : 7 diplômés + 4 partiels
- 2016 : 3 diplômés
- 2017 : 11 diplômés +1 partiel
- 2018 : 9 diplômés + 4 partiels
- 2019 : 17 diplômés + 7 partiels
- 2021 : 14 diplômés + 6 partiels
- 2022 : 12 diplômés + 16 partiels
- 2023 : 18 diplômés + 7 partiels

Le nombre de diplômés augmente donc avec régularité grâce à la stabilité du dispositif à la mise en place de la VAE en plus de la formation qualifiante qui permet de toucher des salariés expérimentés qui n'étaient jusqu'alors pas concernés par la formation.

Le diplôme ETAIE est donc désormais un des critères de recrutement des SIAE en Occitanie et un des éléments pris en compte lors du conventionnement par les CDI

